

Pauline Marois connaît-elle le pouvoir ?

par Hélène Lévesque

U ne rumeur persistante veut que René Lévesque ne puisse entendre prononcer les mots de «condition féminine» sans se sentir brusquement très mal. Le foie, paraît-il. Il s'agit sûrement là de ragots de bas étage... Il est certain cependant que le bonhomme ait été passablement échaudé par ses accrochages avec l'ex-ministre de la Condition féminine, Lise Payette, qui lui balançait ses menaces de démission à la tête chaque fois qu'elle jugeait qu'un dossier n'aboutissait pas assez vite à son goût. Alors il a pris les grands moyens pour, disons, réduire l'ampleur du «problème». En choisissant madame Pauline Marois pour succéder à madame Payette.

Non que madame Marois soit incompétente, loin de là. Elle s'est plutôt acquis une réputation d'excellente administratrice, très au fait de ses dossiers, efficace. Mais elle n'a malheureusement pas l'influence politique de Lise Payette. Et son style à elle se situerait aux antipodes, tout en douceur, en diplomatie, en persuasion. Ce fin finaud de René Lévesque savait bien ce qu'il faisait !

Acte 1 : le premier ministre désigne madame Marois pour le remplacer durant ses vacances d'été. Mandat dont elle s'acquitte ma foi plutôt honorablement. Mise à l'épreuve ou prix de consolation ? Qui pourra jamais le savoir, avec ce bizarre d'homme... De toute façon, la ministre de la Condition féminine aurait été fondée de croire – et n'importe qui eût cru la même chose à sa place – que le chef péquiste l'honorait de sa confiance et qu'elle pouvait décentement s'attendre à une promotion lors du remaniement ministériel tout proche.

Acte 2 : Pauline Marois est en vacances en Europe (fin de l'été 82). Lévesque, dans une conversation téléphonique, l'assure que non seulement elle ne perdrait aucun de ses pouvoirs (c'est du moins ce qu'elle a cru comprendre), mais qu'elle aurait en plus à assumer la vice-présidence du Conseil du trésor.

Tout cela se présente fort bien, et la ministre peut accueillir avec un sourire de compassion, voire un certain scepticisme, la recommandation de son homologue française, Yvette Roudy : «Ne soyez pas trop longtemps absente. Chaque fois que je quitte la France, on en profite pour défaire le travail que j'ai accompli.» Presque prophétique, madame Roudy...

Acte 3 : le remaniement ministériel est annoncé en l'absence de Pauline Marois, dont la nomination au Conseil du trésor est présentée avec une habileté telle que la plupart des observateurs politiques et des journalistes n'y verront que du feu. Tout le monde semble prendre pour acquis que Lévesque a enfin consenti à lâcher du lest par rapport au dossier de la condition féminine, et que Pauline Marois dispose désormais d'une marge de manoeuvre considérablement élargie. Personne ou presque ne semble remarquer qu'elle se trouve, avec ce remaniement, exclue de l'important Comité des priorités, qui regroupe les ministres «lourds» du cabinet. Il faut la vigilance du Conseil du statut de la femme, sous la forme d'une lettre de protestation très énergique de la présidente Claire Bonenfant au premier ministre, pour qu'on réalise que ce remaniement constitue bel et bien un recul pour la cause des femmes, et une sorte de rétrogradation pour madame Marois. Mais cette prise de conscience survient bien tard.

Acte 4 : madame Marois, de retour d'Europe, et qui n'en peut plus, essaie de voir avec son équipe de conseillers comment il serait possible de réparer les pots cassés. On lui suggère d'alerter l'opinion publique et de s'assurer de l'appui des groupes de femmes. Solution qu'elle écarte, préférant s'en tenir à son habituelle approche très «low profile». Elle tente, en vain, de fléchir le premier ministre. Sans même se concerter, quatre membres du cabinet Marois en arrivent à la conclusion qu'il ne leur sera plus possible de jouer convenablement leur rôle dans un tel contexte, et remettent leur démission.

Interrogé en Chambre le 25 novem-

bre par l'opposition libérale, René Lévesque justifie l'exclusion de madame Marois du Comité des priorités en invoquant un changement de vocation de celui-ci. C'est sensiblement le même discours qu'il reprend début décembre dans sa réponse à la présidente du CSF :

«Quant au Comité des priorités, son rôle de même que son mode de fonctionnement ont été ajustés. Alors que jusqu'ici, ce comité a assumé essentiellement des fonctions de planification à moyen terme, de définition des orientations générales du gouvernement pour une période donnée et d'évaluation des mandats des ministres d'État, il se voit maintenant d'abord et avant tout investi de la mission de coordonner l'ensemble des actions que le gouvernement doit mener pour faire face à la crise financière que nous traversons et contrer les effets les plus dévastateurs de la crise économique.»

Et avant qu'on ne lui rétorque que son argumentation justifierait le maintien plutôt que l'exclusion de madame Marois du Comité (les femmes ne sont-elles pas les plus touchées par la crise, puisqu'elles sont moins syndiquées, moins bien payées, etc. ?), le premier ministre pare le coup : la crise économique «est terriblement unisexe et tout le monde en fait les frais». Et toc. Le pire c'est – à moins de le soupçonner d'un machiavélisme à outrance – qu'il faut que cet homme «se croie» comme on dit en langage populaire. Qu'il soit convaincu d'avoir agi pour le mieux. Et alors que Dieu, Allah ou le Diable nous préservent de ses bonnes intentions futures !

Claire Bonenfant : «Le premier ministre ne m'a pas convaincue»

Au téléphone, la voix de la présidente du Conseil du statut de la femme est un tantinet ironique :

«Certes, le ton de la lettre de M. Lévesque est très modéré. Mais il ne m'a pas convaincue. Je considère qu'il n'a pas fait la démonstration de ce pourquoi madame Marois devait être exclue du Comité des priorités. Et je

trouve qu'il n'a pas choisi les meilleurs dossiers pour démontrer que la condition des femmes reste une priorité de son gouvernement.¹ Pour les garderies, par exemple, nous (madame Marois et le CSF) avions demandé 20 millions, nous n'en avons obtenu que 2.7.»

Madame Bonenfant se refuse cependant à entretenir un conflit ouvert avec le premier ministre. Elle a dit là-dessus ce qu'elle avait à dire et s'apprête à mener la bataille probablement ardue du maintien des crédits du Conseil, indispensables pour la poursuite du travail des animatrices régionales.

Un bon point : le CSF a obtenu l'assurance qu'il ne serait pas rayé de la carte. Toujours ça de pris.

Pauline Marois : «L'avenir dira si j'ai eu tort ou raison»

Insaissable et déconcertante, cette femme. Absolument impossible de la cerner, de la forcer à prendre des positions fermes. Éludant avec grâce les questions-pièges, la voix toujours tout-sourire mais l'attitude réservée de quelqu'un qui sait ses positions menacées. Pas facile.

«Si j'ai fait des démarches pour réintégrer le Comité des priorités, c'est que je croyais important d'y être. C'est un instrument que je perds. Mais une fois perdu, il fallait que je me retrousse les manches pour continuer de faire avancer le dossier. Il est faux de prétendre que j'enlève mon chapeau de ministre de la Condition féminine quand je suis au Conseil du trésor. Je suis là aussi pour défendre mes dossiers.»

Et l'appui des groupes de femmes qu'elle a choisis de ne pas solliciter ? Elle contourne habilement l'obstacle :

«Ça m'a estomaquée que si peu de groupes réagissent. Par exemple, le questionnement du Conseil du statut de la femme est venu une ou deux semaines après le remaniement ministériel.»

Mais si elle-même ne réagissait pas, pourquoi les groupes l'auraient-ils fait les premiers ? N'aurait-elle pas pu forcer ce questionnement, en informant les

groupes de l'importance du geste posé par René Lévesque ? Peut-être, reconnaît-elle. Elle n'ajoute pas que ça n'est pas dans sa manière de jouer les passionnaris politiques. La voie du milieu lui sied bien mieux :

«J'essaie de faire débloquer des crédits pour mes dossiers au Conseil du trésor. Par exemple, j'ai réussi dernièrement à obtenir sept postes supplémentaires pour le Conseil du statut de la femme, des secrétaires pour les animatrices régionales. Ça n'est pas rien en période de restrictions budgétaires. J'ai aussi obtenu une bonne collaboration de la ministre de la Fonction publique, Denise Leblanc-Bantey, pour que nous menions une action commune, de façon à ce que les femmes de la Fonction publique obtiennent davantage dans les négociations. C'est cela, la voie que j'ai choisie. Peut-être que j'arriverai au même constat que Lise Payette, mais ça vaut la peine d'essayer.»

Les quatre démissionnaires : «Il faudrait que la structure débloque»

Elles (Micheline Demers, Michèle Bussièrès, Danièle Thibeault et Jean Garon) ont voulu partir en douce, sans attirer l'attention sur leur geste, pour ne pas nuire au dossier, pour éviter que les médias ne prennent prétexte de leur démission pour donner dans le sensationnalisme. Pour éviter qu'on ne titre : «Bisbille à la Condition féminine», alors que pour elles le problème ne se situe pas là.

«Nous sommes arrivées au cabinet Marois plein-e-s de l'espoir de faire progresser les choses. Nous n'arrivons pas à un véritable constat d'échec. Il y a eu des acquis : par exemple, la réforme du Code civil et les amendements à la Charte des droits et libertés. Et puis, dans tous les ministères, il y a un formidable réseau, informel mais bien solide, de répondantes, de collaboratrices qui travaillent pour l'avancement des dossiers de condition féminine. Des gens compétents et enthousiastes, prêts à pousser dans le dos des ministres réti-

cents. Mais pour que nous aboutissions à des résultats plus probants, il faudrait que la structure débloque, coopère ; que les groupes de femmes continuent de pousser le gouvernement à agir ; et que le tout soit sous-tendu par une authentique volonté politique. Il y a encore quelque chose à faire pour les femmes dans la structure gouvernementale, mais ça ne se fera que si les femmes revendiquent.»

Ce que les démissionnaires remettent en cause, c'est davantage le blocage structurel de la machine gouvernementale et l'inertie de nombreux groupes de femmes² : «À partir du moment où certains groupes ont eu des acquis, pour l'avortement par exemple, on dirait qu'ils sont devenus moins vindicatifs, qu'ils n'ont pas voulu aller plus loin.» Ils contestent moins l'attitude de Pauline Marois elle-même : «elle est ce qu'elle est». Madame Marois aurait-elle réussi à réintégrer le Comité des priorités que le problème ne se serait pas trouvé réglé pour autant : «Il ne faut pas désespérer de ce gouvernement. Mais il devrait corriger sa trajectoire au plus tôt.»

Le fera-t-il ? Les négociateurs patronaux y sont allés de quelques concessions lors du dépôt des offres dites finales aux salarié-e-s du secteur public : maintien des congés de maternité, coupures de salaires moins draconiennes pour les petites salariées, etc. Nous sommes cependant loin du compte.

Il m'arrive de penser que ce gouvernement-là ne mérite pas ses militantes.

*Cet article a été écrit le 4 décembre. Le lundi suivant, dans *La Presse*, Lysiane Gagnon faisait de la lettre de Lévesque à madame Bonenfant une analyse comparable. Coïncidence fréquente dans ce métier, quand «les grands esprits se rencontrent...»

1/ C'est-à-dire les garderies et les maisons pour les femmes en difficulté.

2/ «Inertie» qui peut être attribuable premièrement à la lutte quotidienne des groupes, avec peu de moyens, pour contrer les effets de la crise, et deuxièmement au fait que les femmes n'espèrent plus grand-chose de ce gouvernement. H.L.